

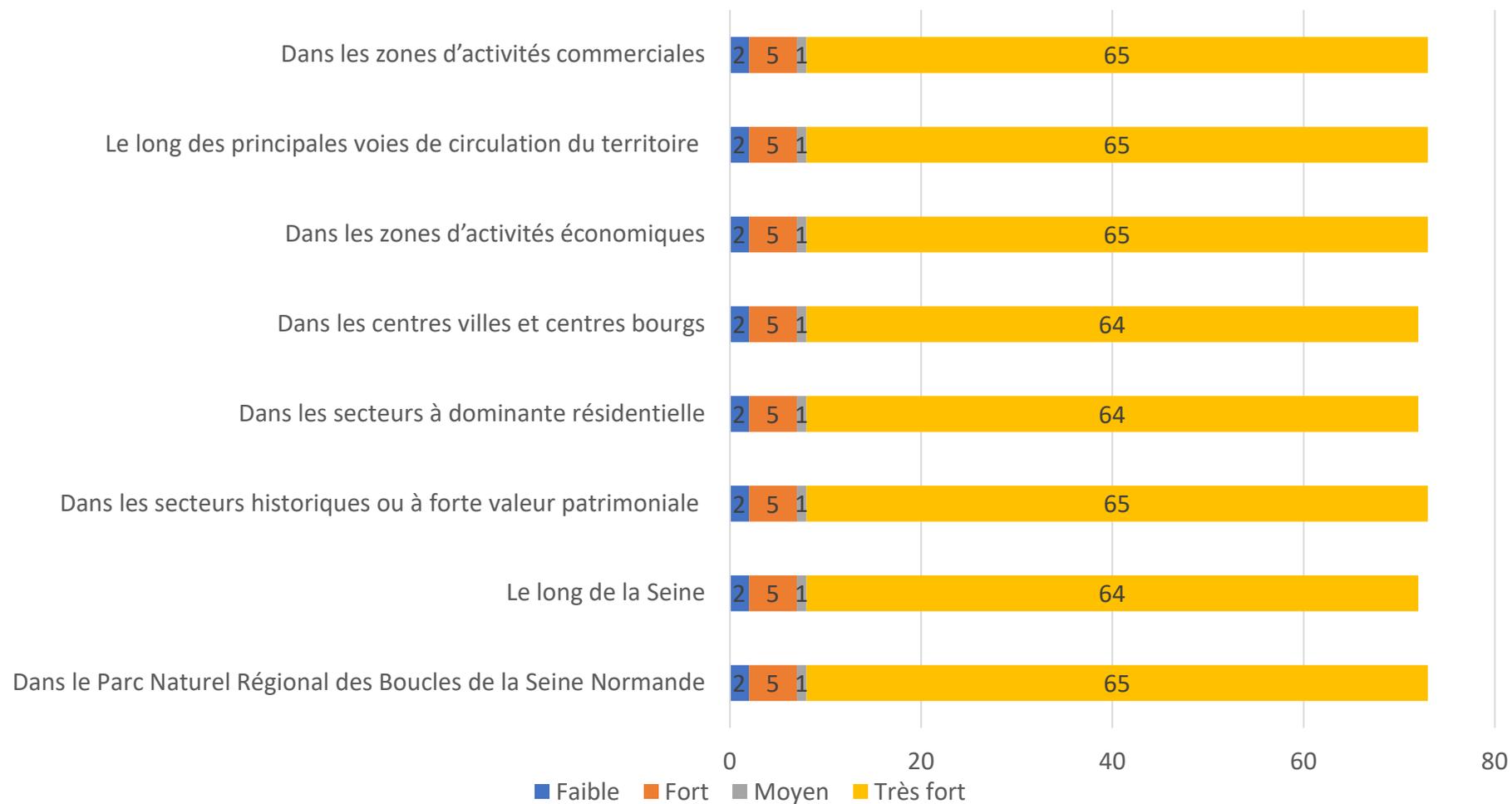


Bilan du questionnaire en ligne

Du 14 septembre au 08 octobre 2022



Quel niveau de protection souhaitez-vous que le RLPi mette en place pour chacun des espaces listés ci-après ?



Voyez-vous d'autres espaces qui devraient faire l'objet de règles spécifiques ?



Verbatims

Autour des écoles ou des établissements accueillant du public sensible

Oubli très fâcheux et pourtant si évident dans votre liste : les lieux fréquentés par des enfants et des adolescents, crèches, écoles, collèges, lycées, résidences enfants handicapés, foyers de jeunes travailleurs, centres de loisirs, squares et jardins.

"Les abords des écoles

Les quartiers défavorisés

Les entrées de ville

les bus

Tout le territoire

Les parcs

Comme à Grenoble, preuve d'une faisabilité, je pense que l'ont devrait supprimer tous les panneaux publicitaires et les remplacer par de la végétation. Concernant la communication de la ville, je pense que des solutions existent, peu chères pour permettre à la ville et ses associations de communiquer sur des choses plus importantes qu'un produit quelconque à 4,99€

Éviter la proximité d'écoles

Sur tout le territoire

La publicité est interdite dans les PNR . C'est ni faible ni moyen c'est interdit

A proximité des écoles, des parcs de jeux, des maternités et des EPHAD (très fort)

Dans et sur les transports en commun

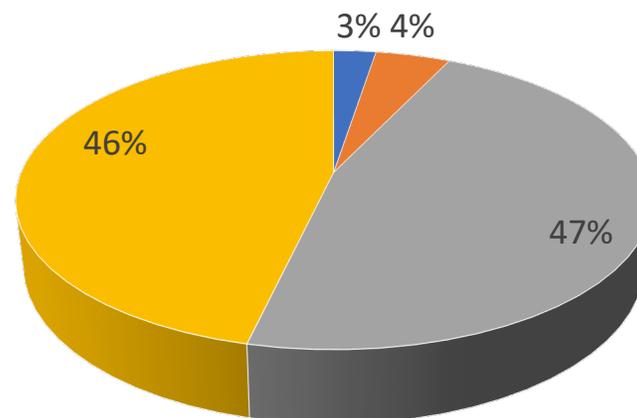
"Il est important de prendre en compte l'environnement des zones d'activités économiques ou commerciales. En effet, des pavillons ou résidences sont en général construits en périphérie et sont donc "pollués" par la publicité et les enseignes excessives. Il faudrait prendre en compte la proximité d'habitations afin de garantir une qualité d'environnement à tous.

Les espaces agricoles, champs et paysages doivent être protégées de la pollution des publicités. "

500m autour des lieux accueillant des mineurs ou des personnes vulnérables.



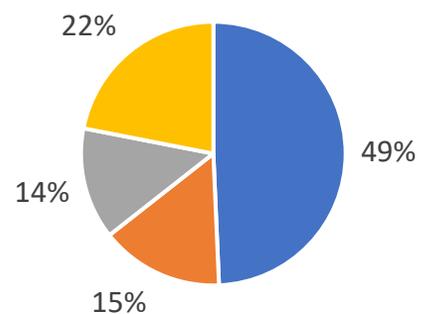
Souhaitez-vous que le RLPi ?



- Elargisse la plage d'extinction des enseignes lumineuses aux heures de fermetures de l'activité ? (Aujourd'hui 1h-6h)
- Interdise le cumul d'enseignes sur clôture et au sol ?
- Interdise les panneaux publicitaires de très grands et grands formats (8m²-12m²) ?
- Restreigne très fortement le format des publicités numériques ?

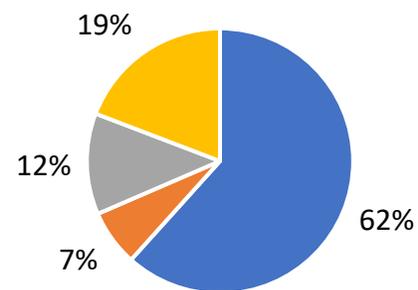
Souhaitez-vous que la publicité soit ...

... dans les secteurs à dominante résidentielle,



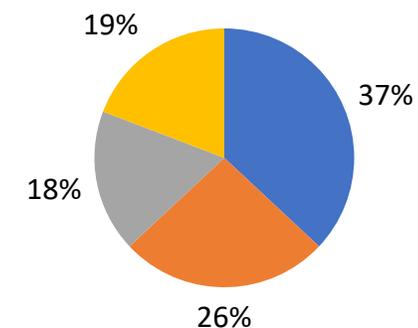
- Interdite
- Restreinte fortement
- Restreinte très fortement
- Ne se prononce pas

... dans les secteurs à forte valeur patrimoniale,



- Interdite
- Restreinte fortement
- Restreinte très fortement
- Ne se prononce pas

... dans les centres villes et centres bourgs,



- Interdite
- Restreinte fortement
- Restreinte très fortement
- Ne se prononce pas

Souhaitez-vous préciser votre réponse ? (1/2)



Verbatims

*Supprimons tout simplement la publicité qui nous incite à consommer et qui dénature notre environnement
interdiction de publicité numérique sur tout le territoire*

Pourquoi proposer à nouveau ces trois items ? Doit-on penser que ce sont les trois pistes retenues dans le futur RLPi au détriment des autres propositions ?

« On ne peut pas demander aux gens une sobriété énergétique et leur envoyer des messages de consommation sur des supports lumineux. Il s'agit d'une injonction paradoxale décrédibilisant le message principal de changement obligatoire de mode de vie

Au vu des enjeux environnementaux et économiques, la publicité doit être fortement diminuée afin de diminuer la charge cognitive des citoyens et de diminuer la consommation.

Le publicité en général est responsable de la surconsommation et de l'augmentation des besoins artificiels (non essentiels) qui contribuent à la surexploitation des ressources. Je suis défavorable à une quelconque présence de la publicité sur la voie publique

La publicité nous envahit tous les jours, sur nos smartphones, écrans, pages internet. Si on pouvait au moins se promener sans avoir à subir une publicité que nous ne demandons pas, ce serait tellement mieux.

La publicité pousse à la surconsommation quand on nous demande de la sobriété pour une planète vivable.

"La publicité lumineuse, et d'autant plus numérique, est une aberration à l'heure où la métropole coupe les éclairages publics la nuit. La nuisance visuelle est vraiment forte et inadapté après l'été que nous venons de vivre et la crise énergétique qui vient.

De plus, l'omniprésence de la publicité est la principale, voire quasi la seule, forme d'expression dans l'espace public, et c'est bien dommage."

Trop de publicités est nuisible et dénature les paysages

La publicité est le moteur de la société de surconsommation et pollue notre environnement, à ce titre elle est à mon sens néfaste. Seule la communication non intrusive et non consommatrice d'électricité visant à mettre en avant les commerces de proximité devrait être tolérée.

La publicité est un grand mal de notre époque. Les enfants ne savent pas la digérer et sont victimes d'une "bonne publicité". Ça gâche la vue, ça pollue par son éclairage, système électrique ou papier utilisé. Seule la ville et ses associations devraient avoir le droit de communiquer sur des choses essentielles au bien être des citoyen.ne.s



Souhaitez-vous préciser votre réponse ? (2/2)



Verbatims

La publicité pullule partout. Il est grand temps de l'encadrer.

La publicité fait dé-penser.

La publicité est avant tout une pollution visuelle qui enlaidit notre quotidien. Où qu'elle se trouve, elle ne sera jamais bienvenue.

Abondance de publicités ayant des conséquences néfastes sur la santé publique et l'équilibre écologique

La publicité nous envahit...si nous laissons la place à la rêverie...à la nature, à l'Art!

Nous sommes sursollicités par la publicité, c'est fatigant

Il faut interdire le numérique,

"- Distinguer les endroits où l'on est obligé de passer (voies de circulation) et les endroits où l'on choisit d'aller ou non (grands centres commerciaux)

- Protéger les populations vulnérables (influençables) : enfants etc."

La publicité nuit à notre environnement de vie et ne nous apporte qu'une faible amélioration de la qualité de vie, il faut la restreindre dans notre environnement.

Les centres bourg sont déjà dégradés par les enseignes installées. Aucun intérêt de m'y attarder

"Il faudra mettre des règles également selon l'environnement des zones. Par exemple les ZAC à proximité des zones résidentielles et dont certains sont en limite de celles-ci. Une ZAC ne devrait pas avoir le droit de placer des panneaux publicitaires face à des habitations.

Dépenses d'énergie incompatibles avec la réalité actuelle

Nous ne pouvons pas faire de généralité sur les zones. A chaque zone ses spécificités. La publicité doit être autorisée sur les abris de bus et petit panneaux en centre ville pour permettre à nos commerces de communiquer mais sur les grands axes de circulation et dans les zones commerciales on peut y autoriser des panneaux grand format tout en respectant une densité convenable. C'est un moyen de communiquer dont ni les entreprises, ni les collectivités ne peuvent se priver.

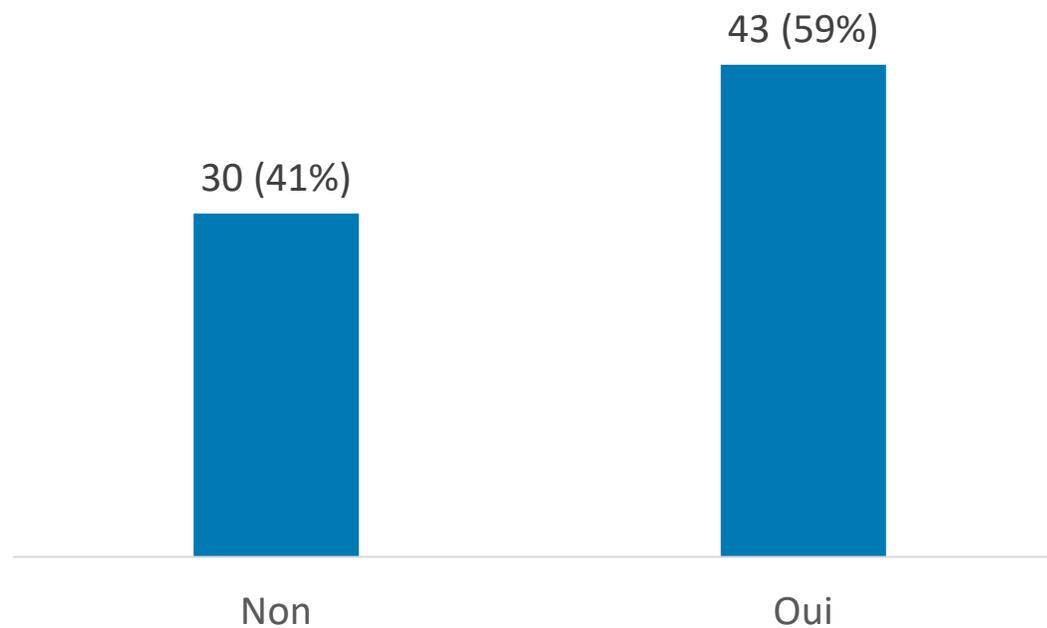
Je suis en profond désaccord avec cette société de consommation.

Pollution visuelle de notre environnement. Destruction des paysages. Incitation à la consommation dans une période où il faut au contraire la limiter. Suppression des publicités numériques PARTOUT

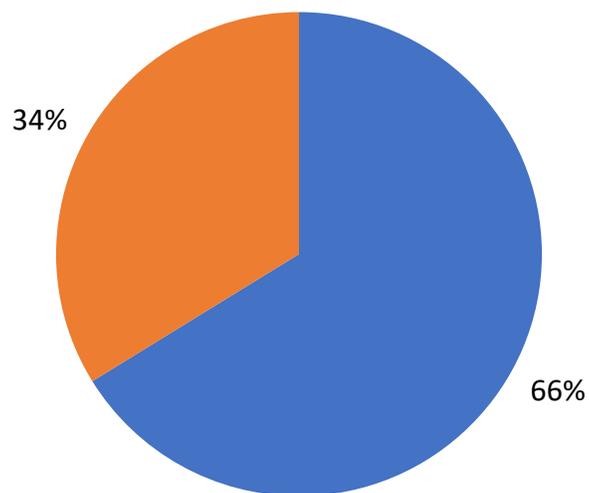




Souhaitez-vous que le RLPi autorise la publicité numérique uniquement dans les Zones d'Activités Economiques et Commerciales ?



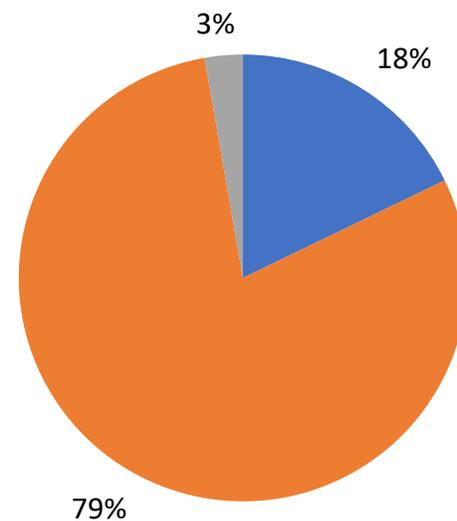
Le RLPi s'oriente vers une restriction des possibilités d'implantation des enseignes en toitures. Souhaitez-vous que le RLPi :



■ Les interdise partout ?

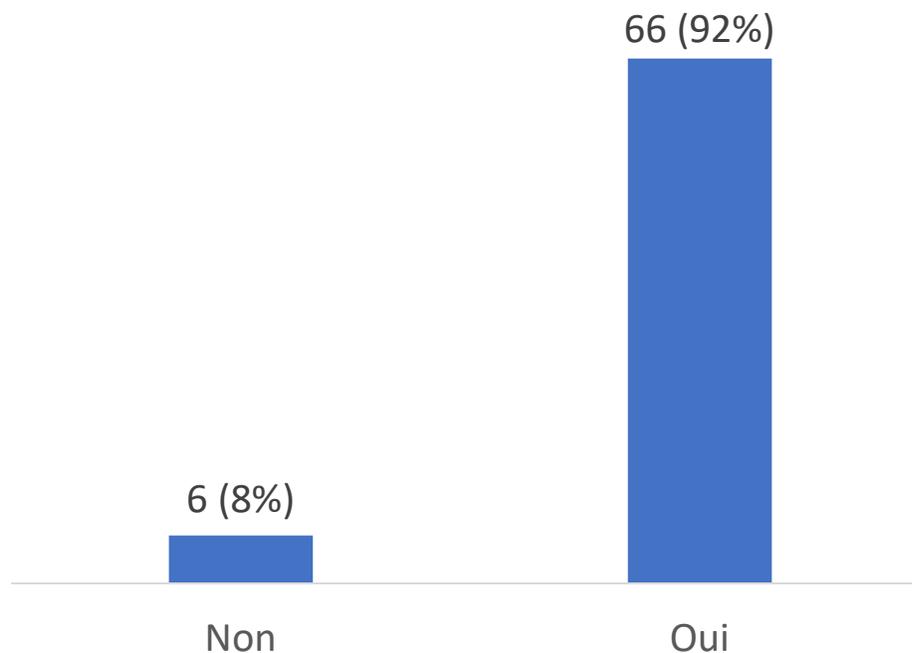
■ Les interdise partout sauf dans les Zones d'Activités Economiques et Commerciales ?

Le RLPi s'oriente vers un encadrement strict des enseignes sur clôtures / murs de clôture : Souhaitez-vous que le RLPi :



- Les autorise partout en limitant leur format à 1m² maximum
- Les interdit partout quel que soit leur format
- Ne se prononce pas

Le RLPi s'oriente vers une limitation des possibilités d'implantation des enseignes scellées/installées sur le sol. Lorsque plusieurs établissements sont situés sur le même terrain, souhaitez-vous que le RLPi les oblige à regrouper leurs enseignes sur un dispositif unique ?



Souhaitez-vous préciser votre réponse ?



Verbatims

S'il doit y avoir des panneaux, obliger à poser un panneau unique regroupant les pubs pour les établissements diminuera visuellement la pub et permettra une info pour les personnes cherchant ces établissements (un peu comme dans les zones commerciales le long du boulevard industriel où même si c'est un peu anarchique, les établissements sont indiqués par des flèches regroupées).

Je suis pour une interdiction de la publicité pour des raisons environnementales, sociales et économiques.

AUCUNE publicité

Si ce sont dans des zones d'activités commerciales hors des villes ça ne me dérange pas. Dans les villes ça me dérange

Limitons le plus possible la publicité.

La multiplication des supports multiplie les aires polluées visuellement et c'est autant de matériaux utilisés, de fondations en béton qu'il faudra éliminer un jour.

Ou plus de publicité!

Interdire les enseignes scellées au sol.

Cette publicité est désormais obsolète avec l'avènement des téléphones et tablettes intelligentes.

"Habitant proche d'une zone d'activité économique, la pollution des enseignes et de la publicité en bordure de celle-ci avec bien souvent des panneaux lumineux est très forte. Je souhaite que nous limitions celles-ci car les habitations proches de ces zones sont bien souvent "oubliés" ou "non considérés". Permettre des installations sur une ZAC peut nuire aux habitants si celles-ci sont en périphérie.

Il faut considérer la zone en tant que telle mais également les frontières de celles-ci. "

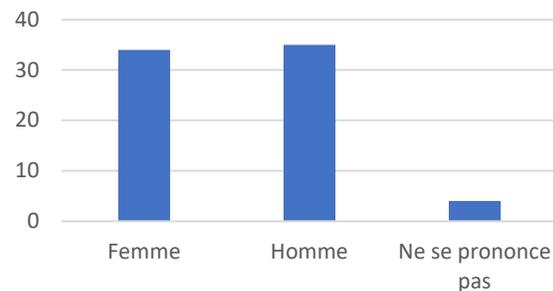
Je ne veux aucune publicité

Autoriser le format 1m² maximum est une interdiction cachée. Encore une fois on fait une généralité alors que dans des zones avec de longs terrains, une enseigne sur clôture plus grande ne portera pas atteinte au paysage

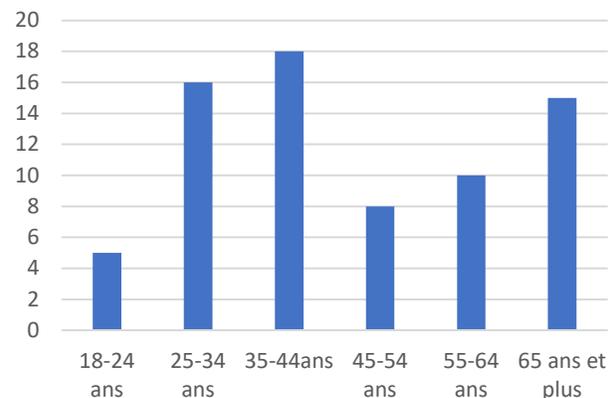


Profils des répondants (73 réponses au questionnaire)

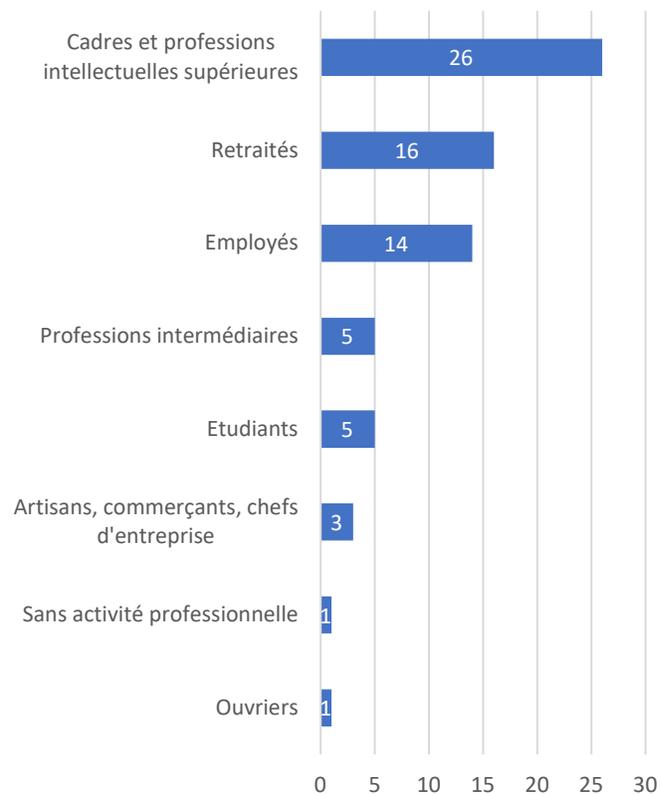
Genre



Age



Professions



Communes de résidence

